

Le MEDEF soutient la création en France d'un centre international de formation aux partenariats publics-privés

Publié le 26 mai 2015

Pierre Gattaz, président du MEDEF, se félicite de la signature le 21 mai 2015 par la fédération internationale des travaux publics (CICA), l'Institut français des experts juridiques internationaux (IFEJI) et la Commission économique pour l'Europe des Nations-Unies de la création à Annemasse (74) d'un centre international de formation aux bonnes pratiques institutionnelles et juridiques des partenariats publics-privés.

Ce futur centre de formation et d'expertise, placé sous l'égide des Nations-Unies sera ouvert à tous les opérateurs publics et privés étrangers et français qui souhaitent financer puis gérer des projets d'infrastructures sous un mode de management public-privé. De tels projets requièrent des montages juridiques, financiers et de management complexes et précis dont les co-actionnaires publics et privés doivent maîtriser les fondamentaux pour être dans une logique vertueuse pour tous, "trois fois gagnant".

Une excellence française unique en matière de partenariats public-privé

La France dispose d'une excellence unique en matière de co-financement et de co-gestion public-privé. Avec plus de 10.000 contrats en vigueur, fondés principalement sur le paiement par l'utilisateur des infrastructures (concessions, délégation de services publics), cette excellence « made in France » est aujourd'hui internationalement reconnue comme un modèle économique équilibré, transparent et performant.

Pour Pierre Gattaz, « les partenariats publics-privés « à la française », issus de 150 ans de pratique, sont une réponse aux besoins colossaux d'infrastructures auxquels le monde doit faire face d'ici 2030, en permettant de lever fonds publics et privés. Ces délégations de services publics offrent aux Etats et aux collectivités locales une alternative à l'endettement en proposant de partager le fardeau de l'investissement et la complexité de la gestion quotidienne avec des opérateurs privés dont c'est le métier. Afin qu'opérateurs publics, privés et futurs usagers soient tous gagnants, il est impératif de bien former les parties prenantes aux projets d'infrastructures public-privés aux subtilités de ces montages et de ces gestions complexes. » Enfin, conclut Pierre Gattaz, « pour le MEDEF, soucieux de la bonne gestion des infrastructures, il est primordial de restaurer nos capacités de financement en France en replaçant le modèle de concession et de délégation de service public au cœur de notre politique nationale d'investissement. C'est le seul dispositif gagnant-gagnant-gagnant pour les collectivités, les entreprises impliquées et les usagers ».